Expertise - Maîtrise d'oeuvre

1759 rte de Saint Jean le Vieux - 64220 Ahaxe
Tél : 05 59 49 18 60
Port : 06 27 30 03 26
Email : fredh@ec-bat.com

REGLEMENT DE CONSULTATION
AVIS D'APPEL PUBLIC

MAITRE DE L'OUVRAGE	**Commune de MENDIVE 64 220 MENDIVE Tel : 05 59 37 34 88**

OBJET DE LA CONSULTATION	**Marché concernant les travaux de rénovation d'un ancien presbytère en deux logements communaux, réfection d'un assainissement autonome, déplacement chambre froide.**

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	**Jeudi 03 décembre 2026**

CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE	**Marché suivant la procédure adaptée de l'article 28 du code des marchés publics.**

Article 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne le recrutement d'entreprises dans le cadre de travaux de rénovation d'un ancien presbytère en deux logements communaux, réfection d'un assainissement autonome, déplacement chambre froide pour la commune de MENDIVE pour les lots suivants :

- Lot 1 : Terrassement – Assainissement autonome
- Lot 2 : Maçonnerie
- Lot 3 : Plâtrerie
- Lot 4 : Menuiseries intérieures + volets bois
- Lot 5 : Sanitaire
- Lot 6 : Electricité
- Lot 7 : Carrelage
- Lot 8 : Chauffage PAC air/air
- Lot 9 : Peinture
- Lot 10 : Aménagement cuisine
- Lot 11 : Aménagement froid

Cette consultation s'exerce conformément aux articles R238-18 et 19 du code du travail.

Article 2 – MODALITES DE LA CONSULTATION

Attention : Modalités d'attribution des marchés : par corps d'état séparés

Etendue de la consultation et type de procédure retenue

Ce marché sera passé selon la procédure adaptée de l'article 28 du code des marchés publics.
La consultation est lancée sous forme d'appels d'offres.

Maîtrise d'œuvre et OPC

La maîtrise d'œuvre de cette opération sera réalisée par la SAS EUSKAL CONCEPT BATIMENT – 64220 AHAXE.
Elle prendra en charge les éléments STD, DCE, AMT, EXE, OPC et RDT décrits dans le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 et l'arrêté du 21 décembre 1993.

Contrôle technique

Le contrôleur technique, en charge des missions L et S et des missions complémentaires LE et Hand est en cours de désignation.

Délai d'exécution

Le délai d'exécution, fixé au paragraphe B5 de l'acte d'engagement, ne peut en aucun cas être changé. Le prix sera établi en tenant compte de ce délai.
A titre indicatif, le délai d'exécution des travaux est de 6 mois, ceux-ci devant débuter en janvier 2027.

Article 3 – CRITERES D'ANALYSE ET DE JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Recevabilité des candidatures

Les critères de recevabilité des candidatures sont fixés par l'article 52 du code des marchés publics.
Ils seront examinés à partir des documents suivants, à remettre obligatoirement par le candidat à l'appui de son offre :

- **Documents relatifs à la candidature**

- Déclaration du candidat modèle DC2 dernière version ci-joint;
- Lettre de candidature modèle DC1 dernière version ci-joint ;
- Déclaration sur l'honneur prévue à l'article 44 du code des marchés publics certifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales visées à l'article 43;
- La déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail (comprise dans la DC1 ci-joint).
- L'attestation d'assurance décennale

N.B : L'offre sera rejetée si l'intégralité des documents ne sont pas produits ou complétés.

- **Documents contenant l'offre**

Jugement des offres

L'ouverture des plis n'est pas publique.

En application des dispositions de l'article 53 du code des marchés publics, les critères de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sont pondérés de la manière suivante :

1- la valeur technique de l'offre (références identiques, capacités…) : 30%
2- le prix forfaitaire de l'offre : 70%

Article 4 – PRESENTATION DES OFFRES

A l'appui de son offre, le candidat aura à produire un dossier complet comprenant :

- l'acte d'engagement modèle ATTRI1 dernière version ci-joint ;
- la déclaration de sous traitance modèle DC4 dernière version ci-joint ;
- le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire ci-joint ;
- un relevé K bis du registre des commerces et des sociétés ;
- les délégations de pouvoir des signataires des divers documents si ces derniers ne sont pas signés par le représentant légal de l'entreprise ;
- le nom de la personne physique qui sera chargée de la mission ;
- les documents justifiant les compétences exigées.

Article 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées par voie dématérialisée et idéalement sur le profil acheteur de la Commune de MENDIVE de la plateforme e-administration, entièrement rédigées en langue française, dans les conditions fixées page 1 du présent règlement.
Il est rappelé que le CCAP, arrêté par le représentant du pouvoir adjudicateur, est réputé accepté sans modification par le candidat et n'a pas à être renvoyé.

Les documents (candidature et offre) porteront pour seule indication :

- « Consultation pour les travaux de rénovation d'un ancien presbytère en deux logements communaux, réfection d'un assainissement autonome, déplacement chambre froide pour la commune de MENDIVE »
- l'indication du lot

Toutes dispositions devront être prises par le candidat afin que l'offre contenant sa candidature parvienne au fonctionnaire chargé de l'enregistrer avant les dates et heures limites fixées page 1 du présent règlement, soit le jeudi 03 décembre 2026.

Article 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires en vue de l'établissement de leur offre, les candidats pourront faire leur demande :

- au maître d'œuvre par téléphone au 06 27 30 03 26 ou par courriel à l'adresse : fredh@ec-bat.com
- à la mairie de Mendive par téléphone au 05 59 37 34 88 ou par courriel à l'adresse : mairie.mendive@wanadoo.fr

La Commune de MENDIVE représentée par M. le Maire IHIDOY Sébastien	Le maître d'œuvre- SAS ECB représentée par M. Frédéric HAJDUK
Fait à MENDIVE Le 29 octobre 2026	Fait à MENDIVE Le 29 octobre 2026